



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°4.2b REGLEMENT GRAPHIQUE SUD

ECHELLE : 1 / 5 500 au format A0

REVISION TOTALE DU PLU
Prescrite par DCM du 12 octobre 2014
Projet de PLU arrêté par DCM du 17 juin 2022
PLU approuvé par DCM du 14 avril 2023

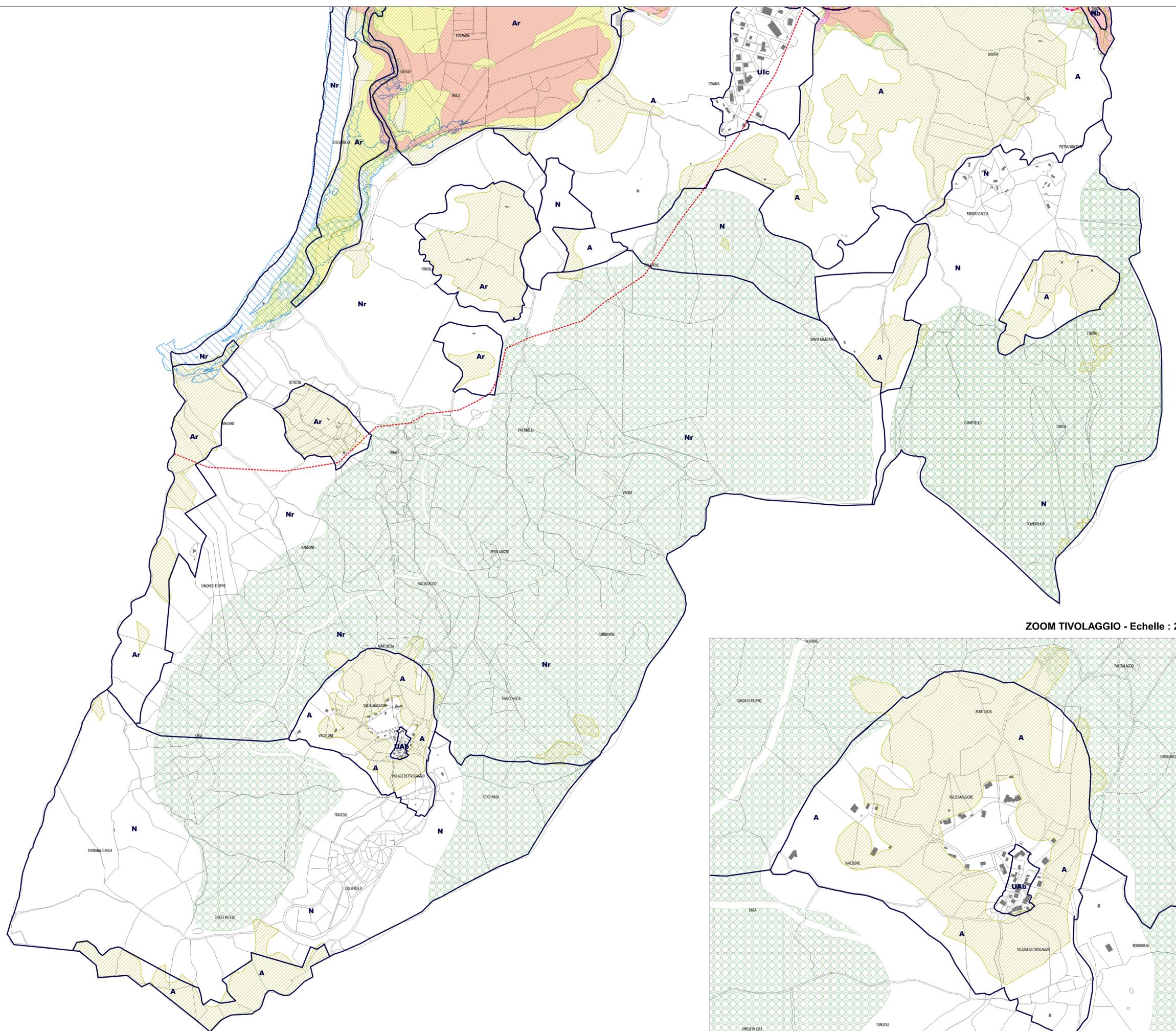


0 50 100 150 200 m



map
ARCHITECTURE
& URBANISME
MAP Architecture & Urbanisme
7, place Sadi Carnot
13002 Marseille

- Délimitation des zones ou de secteurs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Espace de nature en ville à protéger pour des motifs écologiques (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Terrain cultivé inconstructible (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de préservation de la diversité commerciale (L-151-16 du Code de l'urbanisme)
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace Stratégique Agricole (ESA)
- Limite des espaces proches du rivage (EPR)
- Périmètre de protection du champ captant de Propriano et des forages de Tavarìa (cf. pièce n°5.3)
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme**
 - 50% de logements sociaux
- Aléas du PPRi**
 - Aléa très fort (cf. pièce n°5.6)
 - Aléa fort
 - Aléa modéré



ZOOM TIVOLAGGIO - Echelle : 2500°

